

L'archéologie maritime Un fossé à combler

Daniel Laroche

Numéro 24, été 1984

Derrière la fête : le patrimoine maritime

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18625ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laroche, D. (1984). L'archéologie maritime : un fossé à combler. *Continuité*, (24), 25–27.



L'ARCHÉOLOGIE MARITIME: UN FOSSÉ À COMBLER

Daniel Laroche

**Vue aérienne
d'un chaland
(barge) de plon-
gée sur un site ar-
chéologique.**

L'engouement collectif déclenché par les fêtes de l'été 1984 est certes le meilleur moment pour attirer l'attention générale sur le patrimoine que peut révéler l'archéologie reliée au milieu aquatique. C'est pourquoi nous dressons ici un bilan d'une spécialité qui n'existe qu'à l'état embryonnaire au Québec.

L'archéologie maritime permettrait de pallier le manque flagrant de données en ce qui a trait à tous les aspects non documentés des activités maritimes qui se sont déroulées pendant la période historique: construction navale, activités portuaires, modes de vie, etc. Et puisque la recherche sur le patrimoine maritime débute à peine, elle profiterait grandement de l'apport de l'archéologie à la connaissance du milieu aquatique.

Cette contribution se traduit notamment par la mise au jour d'objets qui témoignent d'une culture matérielle particulière. Elle confirme ainsi les réalisations d'une époque en apportant les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de la technologie et de l'occupation humaine d'autrefois. Elle renforce enfin les possibilités de mise en valeur de l'information documentaire par le biais des collections issues de ces recherches.

Vouloir traiter de patrimoine maritime québécois, c'est avant tout de fixer son attention sur le fleuve Saint-Laurent, son estuaire et son golfe, pour passer ensuite à ses principaux affluents navigables et à quelques grands lacs. Considérer la discipline archéologique sous l'angle du patrimoine maritime, c'est être confronté à la nécessité d'adapter les techniques de fouilles traditionnelles à un nouveau milieu. Un besoin impérieux si l'on veut entreprendre l'investigation d'une multiplicité de sites dont on ignore parfois la valeur, voire même l'existence, et qui ont été pour le moins négligés jusqu'à présent.

LES SITES

Nombre d'entre eux sont des sites terrestres dits «maritimes» parce que reliés de manière plus ou moins étroite à un environnement aquatique. Il y a d'abord les sites préhistoriques des chasseurs-cueilleurs, présents depuis plus de 10 000 ans, tout au long des grandes voies navigables et pour lesquels il existe déjà une approche globale visant à leur connaissance comme à leur mise en valeur. Ces mêmes territoires recèlent aussi des milliers de sites implantés au cours de l'époque historique, c'est-à-dire depuis l'arrivée des Européens, vers l'an 900, jusqu'à nos jours. Il s'agit alors d'aménagements portuaires en zones urbaines ou rurales, d'emplacements de villages de pêcheurs, de chantiers navals et d'épaves abandonnées ou encore jetées à la côte depuis bien longtemps. Et, si l'on veut poursuivre cette liste qui ne saurait être exhaustive, il s'agit aussi des installations de chasseurs de baleines et de phoques, des vestiges de phares et des canaux de navigation qui témoignent tous des liens tissés

autrefois entre l'homme et la mer, au fil de l'adaptation comme de la transformation de la technologie et de la culture matérielle inhérentes au milieu maritime.

Plusieurs sites tant historiques que préhistoriques sont aujourd'hui immergés sous la surface de lacs et de rivières dont le niveau s'est trouvé modifié par suite de l'installation de barrages. Leur appartenance au patrimoine maritime doit être reconnue puisque les cours d'eau furent les voies majeures de communication au Québec jusqu'au premier quart du vingtième siècle.

DES VESTIGES VOLÉS

D'autre part, cet héritage est composé d'une multitude d'épaves qui reposent sur les fonds marins et constituent parfois de réels cimetières près des îles du Saint-Laurent. Lorsque certaines épaves sont deve-



Reconstitution partielle d'une nageoire de baleine.

nues accessibles grâce à la plongée sous-marine, elles n'ont pas manqué d'être visitées par des chasseurs de trésors qui, trop souvent déçus, en sont rapidement venus à découvrir la valeur marchande de certains vestiges: pièces d'artillerie, armes, vaiselle, outils, pièces de timonerie, etc. Semblables découvertes ont fait le plaisir de plus d'un collectionneur tout au long des années soixante et soixante-dix... Bien que ces ventes illicites semblent avoir diminué depuis lors, il n'en reste pas moins que les incursions des plongeurs professionnels ou amateurs contribuent rarement à la sauvegarde des vestiges sous-marins. En raison de ce pillage, un grand nombre d'artéfacts ont été dissociés de leur environnement originel et ont ainsi perdu toute leur valeur interprétative.

En ce qui a trait à ces vestiges, la recherche archéologique organisée se trouve représentée par une équipe d'archéologues subaquatiques, soutenue par Parcs Canada depuis 1964. Ce groupe de chercheurs s'est intéressé à quelques reprises à la rivière Richelieu mais il s'est surtout illustré, au début des années soixante-dix, lors de l'excavation des restes du *Marchault*, navire français coulé à Restigouche en Gaspésie pendant la guerre franco-anglaise (1760). Au cours des dix dernières années, d'autres travaux de prospection se sont déroulés dans la rivière Richelieu et dans le fleuve Saint-Laurent, à l'instigation de plongeurs amateurs ou de divers organismes intéressés de près ou de loin à l'archéologie. Mais il s'agissait là d'actions spontanées qui réclamaient à la fois un volontariat tenace et un certain professionnalisme: de telles expériences ne sauraient soutenir longtemps l'intérêt des participants, ni aboutir à une réelle volonté de mise en valeur des vestiges découverts.

En 1984, nous nous retrouvons donc au Québec avec un potentiel archéologique subaquatique privilégié et peu exploité. Ce constat est également dressé dans le récent rapport de la Commission des biens culturels sur le patrimoine maritime du Québec: «L'archéologie subaquatique n'existe pour ainsi dire pas au Québec, faute de moyens financiers, de personnel spécialisé et de planification gouvernementale»¹.

UNE LÉGISLATION CONTRAIGNANTE

Il convient cependant d'ajouter à ce constat le fait que la législation actuelle impose de sérieuses contraintes à l'exploitation du patrimoine maritime subaquatique, lesquelles ne s'appliquent pas aux sites terrestres. En effet, un article de la loi sur la marine marchande exige que toute personne qui prend possession d'une épave au Canada la remette au Receveur des épaves. De plus, le gouvernement du Canada revendique au nom de la Couronne, le titre de propriétaire de toute épave trouvée dans les eaux territoriales du Canada et directement attribuable aux guerres franco-anglaises.

Reste à savoir ce qu'il adviendrait dans le cas de la découverte d'une épave historique au Québec: sous

quelle juridiction celle-ci tomberait-elle puisqu'elle pourrait fort bien devenir un «site archéologique classé» sous l'égide de la Loi sur les biens culturels du gouvernement québécois? En somme, au Québec, il est interdit d'entreprendre des recherches archéologiques sur une épave tant qu'on n'a pas demandé et obtenu un permis de fouilles du ministère des Affaires culturelles. À partir de ce moment seulement, on peut s'assurer que l'épave en question ne se rattache pas aux guerres franco-anglaises, pour franchir ensuite les différentes étapes conduisant à la disposition finale de l'épave, après qu'elle eut été remise au receveur fédéral. Ainsi, l'opération de fouille semble permise dans la mesure où elle constitue un sauvetage de l'épave et qu'elle se conforme à la Loi sur les biens culturels comme à celle sur la marine marchande.

LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

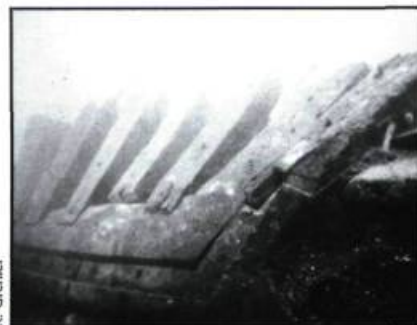
Il existe toutefois d'autres dispositions à prendre lorsqu'on peut enfin envisager la mise en chantier de fouilles subaquatiques. Il faut s'assurer que le personnel affecté au projet a la capacité voulue pour élaborer une problématique de recherche et qu'il maîtrise suffisamment les méthodes et techniques propres au travail archéologique en milieu marin. À cet égard, la régularité et la précision de l'enregistrement des données devrait rivaliser avec les résultats obtenus sur les sites terrestres. De plus, il est primordial que tous les membres de l'équipe aient la formation requise pour pratiquer la plongée et soient au fait de la discipline et des mesures de sécurité très sévères qu'il importe de respecter sur un tel chantier. Puis, il faut songer à l'équipement nécessaire, particulièrement complexe et onéreux lorsqu'il s'agit de plonger dans les eaux froides du Saint-Laurent: bateau plate-forme, station de pompage à basse et haute pression, système d'excavation sous-marin, équipement pour la plongée et la photographie, etc.

En réalité, la fin de la fouille ne signifie pas en elle-même que la recherche subaquatique est terminée. À tout moment, il faut penser à la protection des vestiges localisés ou mis au jour, c'est-à-dire des éléments

structuraux et des artefacts. Dès leur sortie de l'eau, ces objets requièrent des soins particuliers tant lors de leur manipulation que durant leur entreposage. Et les procédés de conservation sont souvent longs et délicats. Quant au travail de l'archéologue, il se poursuit bien au-delà du chantier. En effet, c'est au cours de l'étape suivante, soit l'analyse des données recueillies (assemblages structuraux, disposition géographique, couches stratigraphiques, nature des divers artefacts), que se justifie l'intérêt des sites choisis et se dévoile l'apport de la discipline à la connaissance du patrimoine maritime.

DES RECOMMANDATIONS

La recherche sur les sites maritimes terrestres procède de la même approche, tout en se satisfaisant d'un appareillage technique moins élaboré et, de ce fait, moins coûteux.



Poupe submergée du baleinier basque *San Juan* (1565).

Force nous est de constater cependant que la recherche ne s'est pas développée pour autant et qu'elle s'avère, elle aussi, quasi inexistante au Québec à l'heure actuelle. Devant ce double constat d'absence, nous osons espérer, d'une part, que sera bientôt mise de l'avant une véritable politique culturelle assurant une gestion cohérente et ordonnée du patrimoine maritime québécois. Sa mise en valeur profiterait d'ailleurs de l'intégration de l'archéologie au processus d'acquisition de connaissances. En ce qui a trait aux épaves historiques, cette nouvelle attitude impliquerait une clarification de la législation actuelle et la négociation d'une entente sur le partage des juridictions. D'autre part, il serait plus que temps de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection

et la mise en valeur des zones riveraines ayant un potentiel historique ainsi que des secteurs à forte concentration d'épaves. Ces mesures pourraient se concrétiser par la création de parcs marins tels qu'il en existe un peu partout dans le monde.

En dernier lieu, il devient urgent que de réels moyens financiers soient donnés aux archéologues professionnels intéressés à ces questions et désireux d'en apprendre davantage sur ces ressources patrimoniales inexploitées. À l'heure actuelle, quelques archéologues québécois participent aux fouilles subaquatiques effectuées par l'équipe fédérale à *Red Bay* au Labrador et portant sur un galion basque coulé en 1565. Signalons que grâce à la collaboration de l'Université Memorial de Terre-Neuve, des fouilles se déroulent simultanément sur un site terrestre jadis occupé par les Basques. La portée scientifique de ces travaux est internationale, ce qui démontre bien l'énorme potentiel archéologique des rives et fonds marins québécois et canadiens. Que s'amorcent donc des recherches semblables au Québec, avant que le pillage des sites subaquatiques de même que le réaménagement inconsidéré des zones riveraines n'achèvent de détruire un héritage unique et périssable, légué par des siècles d'occupation humaine.

En terminant, il ne nous reste qu'à souhaiter que les célébrations de l'été 1984 éveillent l'intérêt national pour le patrimoine maritime. Puissent-elles non pas constituer un terme à l'action entreprise jusqu'à présent mais plutôt marquer le départ sur une voie donnant accès à la fois au monde et à notre passé. ■



DANIEL LAROCHE

Spécialisé en archéologie historique, il a travaillé à l'étude de sites terrestres, maritimes et subaquatiques. Depuis 1977, il a réalisé différentes recherches pour le MAC et Parcs Canada. Il a entre autres participé aux fouilles subaquatiques de *Red Bay* au Labrador.